

date :

21 mai 2014

affaire suivie par :

Fabienne Le Mens

téléphone :

03.25.30.60.07

fax :

03.25.03.92.80

e-mail :

le.maire@ville-chaumont.fr

référence :

CG - SR - 43/2014

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales
et de la santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

Vous avez décidé le 19 mai dernier, par la voie du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne, la suspension du service de réanimation du centre hospitalier de Chaumont jusqu'au 30 juin 2014 en raison notamment des difficultés de l'établissement à recruter des médecins réanimateurs.

Je ne peux accepter cette décision qui fragilise un peu plus la situation du centre hospitalier déjà très délicate : déficit financier, difficultés à recruter des médecins, baisse générale du niveau d'activité. Cette décision risque d'entraîner une nouvelle diminution de l'activité qui mettra en péril l'ensemble de l'offre de santé de notre territoire.

Depuis plusieurs années, les élus et l'ensemble des professionnels de santé sont mobilisés pour défendre l'existence de cet équipement indispensable. Il n'est pas acceptable qu'une politique de santé sacrifie les hôpitaux de proximité au profit de structures plus importantes et tout aussi déficitaires.

Notre territoire est un territoire rural pour lequel vous ne pouvez ignorer les contraintes. Il n'échappe pas aux menaces de désertification médicale.

Cette difficulté est accentuée par le fait que l'établissement ne peut procéder à tout nouveau recrutement sans accord express de l'Agence Régionale. Dans ces conditions, je vous saurais gré de bien vouloir d'une part mettre en œuvre les moyens pour aider l'établissement à recruter dans les meilleurs délais les praticiens hospitaliers, et d'autre part de proroger l'autorisation d'activité de réanimation du centre hospitalier de Chaumont.

Madame le Maire
B.P. 564
52012 Chaumont Cedex
tél. 03 25 30 60 00
fax 03 25 03 92 80
le.maire@ville-chaumont.fr

Cette offre de soins de proximité est un atout essentiel pour notre territoire. Les personnes qui vivent dans ces territoires et qui les font vivre ne doivent pas être considérés comme des citoyens de « seconde zone » : ils méritent le meilleur accès à tous les services publics et plus particulièrement à ceux qui touchent leur santé.

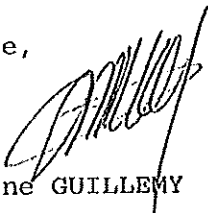
Le centre hospitalier de Chaumont a toute sa place en tant que tête de réseau du paysage hospitalier sud haut-marnais et en tant que structure de proximité et de qualité.

Lors du lancement du « Pacte Territoire-Santé », vous avez déclaré le 13 décembre 2012 : *« les hôpitaux locaux constituent souvent un réel point d'appui pour les soins de proximité. Ils jouent un rôle fondamental pour garantir à chacun un accès aux soins urgents. »*

Je souhaite vous rencontrer au plus vite pour évoquer avec vous l'ensemble des problématiques que rencontrent les hôpitaux en zone rurale et plus particulièrement celui de Chaumont.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Christine GUILLEMY